Circulaire reconversion professionnelle 2014/2015

**ANNEXE 3 – Engagement contractuel de reconversion professionnelle**

Le présent engagement contractuel est conclu entre :

Affaire suivie par :

Marie GAULTIER

Adjointe à la chef du bureau des affaires transversales DP1

Division des personnels

Marie.Gaultier@ac-paris.fr

Tél : 01 44 62 42 94

Nom :………………………. Prénom :……………………Né(e) le :

Corps:……………………….discipline :…………………………

Affectation :……………………………………………………….

Et le Recteur de l’Académie, Chancelier des universités de Paris

Le présent engagement contractuel définit :

**✓ les objectifs de la formation**

**✓ les modalités de la formation**

**✓ les engagements**

A la demande de l’une des deux parties, et dans une situation non prévue dans cet engagement, un avenant pourra être établi.

**1) Définition des objectifs de la formation :**

🞎 Changement de discipline

🞎 Changement de corps

**2) Modalités de la formation :**

Lieux du stage :

En établissement :

En entreprise :

Modalités de service (quotité, emploi du temps, type d’intervention, durée) :

|  |
| --- |
| **Contenu :** |

Tuteur (éventuel) :

|  |
| --- |
| **Calendrier des visites conseils et des inspections :** |

**3) Engagements :**

Le professeur continuera à percevoir son traitement selon la réglementation en vigueur. Il reste titulaire de son poste. Par ailleurs, les remboursements de frais de déplacement seront effectués suivant les conditions réglementaires.

**Le professeur concerné par la formation s’engage à :**

⇨ participer activement lors des échanges avec le tuteur

⇨ tenir compte des conseils dans sa pratique pédagogique

⇨ suivre les modalités prévues par le présent engagement contractuel

**Le tuteur s’engage à :**

⇨  aider le professeur à repérer ses difficultés

⇨ suivre les modalités prévues par le présent engagement contractuel

**L’inspecteur s’engage à :**

⇨ effectuer des visites prévues

⇨ informer la Division des personnels du suivi de la reconversion

⇨ suivre les modalités prévues par le présent engagement contractuel.

A Paris, le :

L’enseignant (ou l’administratif) Le Recteur par délégation

L’Inspecteur Le tuteur (éventuel)